

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 110 (1977)
Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
110. Jahrgang. Bern, 24. Juni 1977

Organe de la Société des enseignants bernois
110^e année. Berne, 24 juin 1977

Als ob die Lehrerbildung eine Kunst wäre!

oder Herr von Kleist im Lande Beronesien,
ein aktuelles Märchen

Im Lande Beronesien pflegte das Volk jährlich die Lehrer zu ernten, die ihm – organisch gewachsen – von den verschiedenen Bäumen fielen. Es zeigte sich jedoch beim Begutachten der Ernte, dass die Bäume gar zu verschiedenartige Früchte hergaben und dass die eine hier, die andere dort beim Fallen eine Beule abbekommen hatte. Gepfefferte Zungen behaupteten gar, es gebe jährlich mehrere faule Früchte.

Da traten die Physiokraten zusammen, um eine Verbesserung der Ernte scharf ins Auge zu fassen; denn man war sich darüber einig, dass diesem fröhlichen Wachsen, Fallen und Faulen ein Ende gesetzt werden müsse. Die Flur- und Gartenplanung hatte ja auch sonst in Beronesien vorzügliche Ergebnisse aufzuweisen.

Also trat ein Cremium zusammen – das Wort ist abgeleitet von Creme! – und der Leiter stellte als ersten und unumstösslichen Grundsatz auf: Herunter von den Bäumen eurer Berufsethik. Er bewies schlagend, wie die ausländischen Laborversuche glänzende Zuchterfolge gezeigt hätten, indem nämlich die wünschbaren Fruchteigenschaften unter Kontrolle hergestellt und klug im richtigen Verhältnis zusammengesetzt worden seien. «Wir schaffen einen Fachmann!» rief der führende Physiokrat aus, und das Cremium nickte mit den Köpfen. Überall brach nun Jubel aus, weil die Zeit der faulen Birnen zu Ende sei und man einen Fachmann schaffe mit fünf Hauptkompetenzen. Jeder, der etwas auf sich hielt, lernte diese vor dem Einschlafen auswendig: die Ichkompetenz, die Sachkompetenz, die kommunikative Kompetenz, die innovative Kompetenz, die gesellschaftlich-soziale Kompetenz. Wer wollte es schon weiterhin den Bäumen überlassen, zu bestimmen, wie Birnen aussehen sollten?

Bald hub ein Schneiden und Feilen, Kleben und Biegen an, denn in neuerstellten Instituten und Manufakturen musste man die Kompetenzen aus Folie ausschneiden, sie hierauf beweglich zusammensetzen und das Ganze mit leitenden Fäden versehen. Man war dabei wohl bedacht auf lückenlose Verbindung und grösstmögliche Beweglichkeit. Schwierig war dabei allerdings die Frage, wann und wo welche Kompetenz an ihrem Faden gezogen werden musste. Doch kam man auch hierin mit genügend Übung auf dem Exerzierfeld zurecht.

Eine erstaunliche Eigenschaft aber wiesen die neuen Fachmänner nun alle auf: weil sie alle auf der gleichen wissenschaftlichen Ebene geplant worden waren, hatten sie alle eine liegende Stellung, und die Fäden ihrer Kompetenzen spielten nur durch seitlichen Zug. Plan heisst eben, und Planung hat viel mit einem ebenen Feld zu tun. Deshalb kam es so. Das Volk von Beronesien versammelte sich um das Exerzierfeld und lauschte befriedigt auf die

Kommandorufe «Ichkompetenz, vortreten!» oder «Sachkompetenzen auf eure Plätze, marsch!». Welch ein bewegter und lustiger Betrieb herrschte da. Man fing an, sich ernstlich zu fragen, ob so dynamische Fachmänner mit so beweglichem Kompetenzenwerk nicht die rechten Leute für die Privatwirtschaft oder für die Planungs- und Kulturkommissionen von Beronesien seien. Der physio-kratische Leiter musste ein entschiedenes Wort sprechen, damit die Fachmänner auf seinem Exerzierfeld blieben.

Das ging so eine Zeitlang recht gut. Aber da zeigte sich eine geradezu gegenläufige Erscheinung. Die Fachmänner wurden zunehmend unlustiger und verdrossener. Sie waren es müde, ständig im Kreiswettlauf um ihre Kompetenzfäden herumzurennen, um zu erkennen, an welchem sie im Augenblick gerade ziehen mussten. Jetzt, da man die Krise glücklich überwunden glaubte, zeigte sie sich krasser als je. Die Fachmänner, die doch so sorgfältig ausgebildet worden waren, klagten über mangelhafte Bildung, taten sich zu Sprechhören zusammen und riefen:

«Oh weh, ich armer Mann vom Fach,
Mir ist so öd, ich bin so flach!»

Mitten im Tumult geschah etwas völlig Unerwartetes. Eine Nebelwolke teilte sich, und ein altväterisch gekleideter Herr mit Offiziersstiefeln aus der Napoleonzeit landete unter dem Volk von Beronesien, verneigte sich etwas gravitatisch und sagte leise, aber klar: «Heinrich von Kleist». Ein Murren der Befremdung lief durch die Zuschauermenge; selbst die Versicherung des geistigen Herrn, er habe seinerzeit einmal auf einer Aareinsel bei Thun gewohnt und dort täglich an einem zerbrochenen

Inhalt – Sommaire

Als ob die Lehrerbildung eine Kunst wäre!	247
Chemie: Erarbeitungen an und mit Versuchen zum Werkstoff Wasser	248
Eltern und Lehrer im Gespräch	249
Arbeitsgruppe für Teilpensenlehrer und Stellvertreter Romands und Deutschschweizer am Séminaire français	249
Compte rendu de l'Assemblée des délégués de la SEB	250
Nouveau recueil de poèmes de Bernard Chapuis	258
Avec la section des Franches-Montagnes	259
Centre de perfectionnement du corps enseignant	260
Admission aux écoles normales	260
SBMEM. Section jurassienne	261
Réflexions sur la possibilité d'envisager un travail constructif au sein de la SEB	262

Krug herumgebastelt, vermochte das Volk mit der ungewöhnlichen Erscheinung nicht zu versöhnen. Die Offiziere riefen, empört über die Störung:

«Was will hier dieser Herr von Kleist?
Wir brauchen keinen höhern Geist!»

Der Schatten aber flüsterte eine rasche Entschuldigung, er verstehe wirklich nichts von Lehrerbildung, aber mit Marionetten und Fäden habe er sich einmal sehr gründlich abgegeben. Nach diesen Worten knüpfte er an einem gewissen Punkte des erstbesten Fachmannes eine mittelstarke Schnur an, erhob sich in die Luft und bewegte die Schnur mit sanften Zügen. Da geschah ein Wunder. Der Fachmann erhob sich, erschien leicht und anmutig, die Kompetenzglieder spielten frei beweglich und wie durch unsichtbare Macht geordnet und abgestimmt um ihn herum. Die Ichkompetenz wurde zu einem erkenntlichen Kopf, Sachkompetenz und kommunikative Kompetenz bewegten sich als Arme, und die innovative und soziale Kompetenz schritten fort wie regelrechte Beine. Ein Ruf der Überraschung ging durch die Zuschauermenge: «Der Fachmann sieht ja aus wie ein Mensch!». Jedermann blickte nach oben, um zu sehen, wie der Offizier von Kleist dieses Wunder fertiggebracht habe. Man musste ordentlich mit den Augen blinzeln wie ein Maulwurf im Licht, so sehr war man des Blickens nach oben entwöhnt. Der Herr von Kleist, obgleich er sich wohl erinnerte, vor hundertsechzig Jahren diese Lehre schon einmal gegeben zu haben, sprach freundlich mit dem Volk von Beronesien und versuchte ihm zu erklären, dass man eine Marionette nur an einem einzigen Punkt in Bewegung versetzen müsse, nämlich an ihrem Schwerpunkt. Wenn man dort nach oben ziehe, fingen ihre Glieder an, sich mit Anmut und Natürlichkeit zu bewegen. Auch fühle sich die Figur nicht mehr so hin und hergezogen auf dem flachen Felde, sondern finde in ihrer aufrechten Stellung Freiheit und Würde genug, sich im Volk von Beronesien zu bewähren.

Einige der leitenden physiokratischen Offiziere fingen an, ihre Pelerinen zu schütteln, um den störenden Geist von Kleist in seine Sphäre zurückzutreiben. «Der spricht ja, als ob die Lehrerbildung, die Bildung überhaupt, eine Kunst wäre und nicht eine Wissenschaft. Uns wundert nur, was Anmut und Würde mit einem künftigen Lehrer zu tun haben sollten!» Sie waren wirklich ungehalten über den unerwünschten Eingriff, und ehe sie sich's versahen, war der Geist des alten Herrn in den Wolken verschwunden.

Als man jedoch erkannte, mit welcher Anmut und Grazie sich die Marionette des Herrn von Kleist bewegte, bildete man ein neues Cremium, das es sich zur Aufgabe machte, die Gravitationsgesetze der Marionette zu studieren und den Schwerpunkt festzustellen. Man stellte Pläne auf von Leitern und Gerüsten, auf welchen die künftigen Marionettenspieler stehen könnten, und blickte ratlos über das flache Exerzierfeld. Einige Abtrünnige aber stahlen sich heimlich davon und stiegen wieder auf die alten Bäume. Die andern waren entsetzt und erbittert darüber, sie sprachen von Schande und einer ewigen Rückschrittlichkeit in Beronesien. Unter den Fachmännern aber pflanzte sich hartnäckig das Liedlein fort vom «anmutigen Geist des Herrn von Kleist».

Jahrzehnte später hatte das neue Cremium seinen Entwurf für die allerneueste Erneuerung der Lehrerbildung ausgearbeitet. Er baute sich auf dem Grundsatz auf: «Die Lehrerbildung ist ein Teilbereich der Menschenbildung. Neueste Versuche haben erwiesen, dass man unter dem

Begriff ‚Erziehung‘ vorwiegend ein Ziehen von oben zu verstehen hat. Die Gravitationsgesetze der Marionette bestätigen diese Annahme. Lehrerbildner aller Länder – hinauf auf die Bäume eures Berufsethos’, von denen ihr anlässlich der letzten Neuerungsbewegung herabgestiegen seid.»

Ein weisshaariger Herr las in seinem Lehnstuhl diese Grundsätze, es war der physiokratische Leiter der vorletzten Reformbewegung. Er schüttelte bedächtig sein Haupt, doch plötzlich flog ein Leuchten der Erkenntnis über sein Gesicht. «Ich bin zwar ein Sprachgelehrter», sagte er zu sich, «aber erst jetzt verstehe ich, warum wir eigentlich damals immer von Curriculum, was Umlauf, Kreislauf bedeutet, gesprochen haben.»

G. F.



Chemie: Erarbeitungen an und mit Versuchen zum Werkstoff Wasser

Leitung

Dres. M. Brönnimann, H. Kühne, G. Marx und H. P. Stauffer, Chemielehrer an der Ingenieurschule (Technikum) Burgdorf (Teamleitung)

Zeit und Ort

Beginn: Montag, 4. Juli 1977, 9.30 Uhr; Schluss: Freitag, 8. Juli 1977, ca. 16 Uhr

Normale tägliche Arbeitszeit: 8.30–12 und 14–16.30 Uhr
Burgdorf, Ingenieurschule (Technikum) Gebäude V

Ziel

Am Werkstoff Wasser mittels Erarbeitungen und vieler Versuche (auch unterrichtsbezogener Versuche!) das chemische Wissen und Können auffrischen und ergänzen.

Kursarbeit

Wasser ist nicht immer Wasser / Wasser als Lösungsmittel / Warum und wie verketteten sich Atome? / Säuren, Basen, Neutralisation, Indikatoren / Herstellung und Anwendung von Tensiden / Herstellung und Anwendung organischer Farbstoffe / Reinigung von Abwässern, u. a.

Zu den einzelnen Themen werden die theoretischen Grundlagen dargestellt und diskutiert, anschliessend das Praktikum vorbereitet und selbsttätig in Versuchen gearbeitet. Es werden jeweils auch die Möglichkeiten im Unterricht, insbesondere auch mit sehr einfacher Ausstattung besprochen.

Arbeitsliteratur

Chemie-Lehrwerk von H. J. Streiff (Lehrer- und Schülerbuch und Ordner), zu beziehen beim Lehrmittelverlag des Kantons Zürich (vom Teilnehmer mitzubringen)

Kosten pro Teilnehmer für Material

max. Fr. 30.–

Anmeldungen

bitte sofort an das Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7, Telefon 031 22 31 60 (vormittags). Angemeldete erhalten das Detailprogramm. Es sind noch einige wenige Kursplätze frei.



Eltern und Lehrer im Gespräch

Eine Begegnungs- und Arbeitswoche für alle Eltern und Lehrer, die dieses Gespräch als nötig und dringlich erachten

Leiterteam

Verena Blaser, Lehrerin, Biel
Theres Hirt, Erziehungsberaterin, Bern
Senta Zehnder, Hausfrau, Nidau
Erich Marti, Sekundarlehrer, Heimberg

Zeit und Ort

Montag, 4. Juli, 10 Uhr, bis Freitag, 8. Juli 1977, 16 Uhr
Ligerz am Bielersee (Unterkunft im Hotel Kreuz)

Ziele und Themenkreise

Eltern und Lehrer suchen gemeinsam nach Möglichkeiten, ihre Erziehungsabsichten am Kinde aufeinander abzustimmen:

- Wo finden sich gemeinsame Gesprächsansätze?
- Wie kann das Verständnis für die Situation des Partners verbessert werden?
- Wie und wo lassen sich gemeinsame Anliegen und Ziele im Alltag verwirklichen?

Das Angehen dieser Frage erfordert:

- das Zusammentragen von Problemkreisen, gegenseitigen Erwartungen und Wünschen, um Berührungspunkte und Gesprächsmöglichkeiten zu finden;
- das Wahrnehmen und Bewusstwerden eigener und fremder Vor- und Einstellungen, damit Erfahrungsaustausch und Auseinandersetzung überhaupt fruchtbar werden;
- ein Suchen nach vielfältigen Anwendungsmöglichkeiten des Erarbeiteten, damit es sich im Alltag besser bewähren kann.

Teilnehmerkreis

Lehrerinnen und Lehrer aller Stufen und Eltern (einzeln und Paare). Bitte auch interessierte Eltern auf den Kurs aufmerksam machen!

Anmeldungen

bitte möglichst sofort an das Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7, Telefon 031 22 31 60 (vormittags). Angemeldete erhalten Detailunterlagen. Es sind noch Plätze frei; eine etwas stärkere Kursbelegung wäre wünschbar!



Arbeitsgruppe für Teilpensenlehrer und Stellvertreter

Leiterteam

Judith Gessler, Seminarlehrerin, Bern/Biel, und Martin Schneeberger, Lehrer, Biel

Zeit und Ort

Donnerstage, 11., 18. August, 1. und 8. September 1977, je 17.15-19.45 Uhr, Bern

Ziel und Kursarbeit

Es soll versucht werden, durch die Gruppe erfahrene Schwierigkeiten der Teilpensen- und «Wander»-Lehrer und der im Stellvertreterereinsatz stehenden jungen Kolle-

ginnen und Kollegen aufzunehmen, sie zu durchleuchten, an ihnen zu lernen und dadurch den Unterrichtserfolg zu verbessern. Dabei können und sollen auch Probleme und Fragen der Zusammenarbeit mit Kollegen, im Kollegium, mit Behörden und Eltern angegangen werden. Das Mitmachen in der Arbeitsgruppe setzt die Bereitschaft voraus, eigene Probleme einzubringen, so wie sie sich für den einzelnen stellen.

Eine kleine Gruppe hat schon im 1. Quartal in dieser Weise zusammen mit den Leitern gearbeitet, diese Arbeit als hilfreich empfunden; der Wunsch nach Vergrößerung der Gruppe und damit auch des Problemspektrums würde als wertvoll erachtet.

Anmeldungen

bitte möglichst umgehend, spätestens bis 1. August 1977 an das Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7. Bitte Teilpensen-, «Wander»-Lehrer und Stellvertreter auf diesen Kurs aufmerksam machen.

Romands und Deutschschweizer am Séminaire français

Die «Association des professeurs de français», die Französischlehrer aller Schulstufen umfasst, war am Mittwoch, 18. Mai 1977, zu Gast im Lehrerseminar in Biel und wurde dort auf sehr lebenswürdige Art empfangen.

Die französischsprachigen Teilnehmer diskutierten über die Reform des Französischunterrichts auf verschiedenen Stufen in der Westschweiz, während die Deutschschweizer sich über die neuesten Erfahrungen im Oberwallis (Einführung des Französischunterrichts im 3. Schuljahr), im Kanton Zürich (wo erste vielversprechende Versuche mit Französisch auf der Primar-Mittelstufe momentan einen gewissen Stillstand erfahren, da das Fehlen eines geeigneten Basislehrmittels und Rücksichtnahme auf Koordinationsbestrebungen eine etwas unklare Situation geschaffen haben) und in andern Deutschschweizerkantonen orientieren liessen.

Am Nachmittag stellten die Vertreter der Erziehungsdepartemente der Kantone Neuenburg, Waadt und Genf den neusprachlichen Maturitätstypus (Typ D) vor, dem ein immer wachsender Erfolg zuteil wird. In Genf hat er die andern Maturitätstypen, was die Schülerzahl betrifft, im letzten Jahr überholt. In Neuenburg erfolgt die Lehrerausbildung in zwei Phasen: Allgemeinbildung entweder mit Maturität Typ D oder Baccalaureat G (G entspricht dem Programm eines bernischen Lehrerseminars), anschliessend Berufsausbildung mit Erlangung des Lehrdiploms. Diese Lösung, die den Berufswahlentscheid der Schüler hinausschiebt, bietet diesen eine grössere Wahlfreiheit und erlaubt es, auf einfache Art einen Lehrerüberfluss zu verhindern.

Drei Schriftsteller (J. Steiner, J.-L. Cornuz, Cl. Frochaux) beantworteten Fragen aus dem Publikum, dem sie sich bei einem Gespräch am Runden Tisch zum Thema «Schriftsteller und Politik» stellten. Diesem Gespräch wohnten etwa 160 Personen bei.

L. Burgener, der abtretende Präsident, dankte allen herzlich, die zum Erfolg des Séminaire français beigetragen haben.

Das nächste Séminaire français wird im Mai 1978 am Lehrerseminar Thun durchgeführt werden. Es werden verschiedene Berichte zu wissenschaftlichen und didaktischen Fragen, zusammengefasst zu Diskussionsthemen, vorgelegt werden.

H.S.

Compte rendu de l'Assemblée des délégués de la SEB

du 27 avril 1977 à l'Hôtel du Gouvernement de Berne

Le président *Fritz Gerber* de Zweisimmen ouvre l'assemblée peu après 9 heures. Il renonce à saluer personnellement tous les invités dont les noms figurent sur les listes envoyées aux délégués. Il salue spécialement les représentants de la presse et souhaite, au nom de l'assemblée, un bon rétablissement au directeur de l'Instruction publique dont la santé vient d'être ébranlée. Le président Gerber adresse alors les paroles suivantes aux délégués:

«Depuis des années la vague d'efforts en vue de réformer l'Ecole nous submerge et l'Ecole continue de demeurer au centre de la critique. La situation de l'enseignant ainsi que son enseignement sont devenus plus difficiles. La standardisation et la mécanisation de l'enseignement ne rendent pas la tâche du maître plus facile. Ce ne sont ni les nouveaux bâtiments scolaires, ni les installations sportives, ni les laboratoires de langue, ni tout l'attirail technique qui contribuent à légitimer véritablement l'humanité de l'Ecole.

«Nous sommes toujours loin d'avoir développé une humanité formée aux exigences de l'âme et nous devons sans cesse constater avec résignation que, face aux connaissances scientifiques accrues, nous n'arrivons plus à répondre aux exigences de la formation de l'âme. L'épanouissement moral de l'enfant s'en trouve alors entravé.

«Nous nous réfugions volontiers dans une certaine technologie de l'enseignement, oubliant que le maître doit demeurer en dernier ressort la figure de proue de tout travail scolaire.

«Notre distingué rédacteur de la «Schweizerische Lehrerzeitung», M. L. Jost, l'a déclaré expressément: «Eduquer et enseigner restera toujours, comme cela l'a été jadis, une action tranquille, fatigante et exigeant des sacrifices, concentrée dans un domaine bien déterminé, mue par une responsabilité personnelle en vue d'un développement individuel de chacun, mais faite également en tenant compte des besoins de la collectivité.» L. Jost considère également que notre existence d'enseignant est un combat avec différentes tâches qui sont rendues difficiles par des circonstances défavorables et que le pays de cocagne pédagogique, dans lequel apprendre serait ramené à un vain farniente et enseigner à un plaisir serein, n'existe malheureusement pas encore.

«Chers collègues, veillons à ce que les questions d'éducation et de formation restent toujours des questions de connaissance et ne deviennent jamais des questions de prestige ou de puissance politique.

«Je me suis donné la peine de parcourir tous les rapports annuels des Sociétés cantonales d'enseignants et également celui de la SLV. Je suis impressionné par l'engagement et le dévouement dont font preuve les responsables pour essayer de résoudre les problèmes les plus divers.

«Il nous paraît de plus en plus évident que personne n'ose plus rester passif et inintéressé et qu'au contraire il s'agit pour chacun de prendre position clairement sur tous les problèmes pendant de l'heure.

«A cet effet, L. Jost parle justement de ces «passagers n'empruntant que le marche-pied» et qui profitent sans s'en rendre compte ou comme si cela allait de soi du travail fourni par les collègues engagés.

«Gardons-nous de toute indifférence et de toute froideur. En tant que principaux responsables du système scolaire nous devons nous rencontrer pour une action commune et faire usage de notre droit de regard et de participation. Faites en sorte, chers délégués, que ces «passagers du marche-pied» entrent également dans le train.»

Avant de passer à l'ordre du jour, l'assemblée se lève et honore, par quelques instants de recueillement, la mémoire des collègues disparus au cours de l'année écoulée (cf. liste dans l'«Ecole bernoise» N° 20 du 20 mai 1977).

L'ordre du jour laisse supposer qu'on devrait pouvoir renoncer à une séance de relevée dans l'après-midi. Le président rend les délégués attentifs aux nombreux documents qu'ils ont reçus ainsi qu'à la possibilité d'utiliser les installations de traduction simultanée (les interprètes sont M^{me} Gygi et M^{me} Neuenschwander). Sont désignés comme scrutateurs *Dorothee Kesselring*, Saanen, *Michel Hennin*, Courtelary, et *Christophe Zürcher*, Bienne. La traduction des éventuelles propositions émanant de l'assemblée est confiée comme d'habitude aux collègues *André Schwab* de Bienne et *Ernst Kramer* d'Oberburg.

Le *procès-verbal* de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 10 novembre 1976, paru dans l'«Ecole bernoise» des 26 novembre et 3 décembre 1976, est approuvé tacitement.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Le nombre des délégués ayant le droit de vote s'élève à 144.

Les huit *rapports annuels* sont approuvés sans objection et sans remarques particulières; ils ont paru dans l'«Ecole bernoise» N° 15 du 15 avril 1977. Les *comptes annuels* sont également approuvés à l'unanimité sans qu'aucun délégué ne prenne la parole. Le secrétaire central rend l'assemblée attentive à une faute d'impression dans le libellé des comptes et explique pourquoi la Caisse de compensation des traitements boucle son exercice avec une diminution de fortune de plus de 90 000 francs. Cette perte doit, d'après le règlement, être compensée par une augmentation des cotisations. Seuls quelques montants insignifiants ont été dépensés dans le compte de la Caisse des enseignants sans place si bien que près de 76 000 francs sont actuellement à disposition dans ce compte.

Programmes d'activité

Hans Perren, président cantonal, et Orest Wullschläger, président de la Commission pédagogique, prennent la parole à cette occasion.

Hans Perren informe les délégués comme suit:

«Les affaires traitées par le Comité cantonal peuvent se classer en deux catégories: les affaires courantes, d'un

côté, dictées par les événements et, d'autre part, les affaires qui sont définies par nous-mêmes en objectifs bien précis. Ces dernières sont reléguées au second plan par les affaires que l'actualité suscite en nombre toujours plus important. Nous consacrons une bonne partie de notre temps à discuter de problèmes qui ont déjà fait l'objet de discussions.

» *La réforme de la formation des enseignants primaires* se poursuit. A court terme, elle exigera un travail très attentif lors de l'examen des propositions. Les décisions de l'Assemblée des délégués et les enquêtes auront, lors de cet examen, la valeur de directives. Je puis aujourd'hui vous dire que le travail de la SEB est considéré avec attention. Paul Simon vous donnera de plus amples informations à ce sujet.

» La Direction de l'instruction publique a mis sur pied un groupe de travail, dans lequel la SEB est représentée par quatre membres, pour l'étude des problèmes d'une *révision partielle des lois sur l'école primaire et les écoles moyennes*. A cette occasion, le Comité cantonal a nommé, lors de sa dernière séance de mercredi dernier, les collègues suivants: M^{lle} Dora Hug et MM. Hans Grütter, Hanspeter Schüepp, Michael Wallis. La Direction de l'instruction publique a désigné mon prédécesseur à la tête du Comité cantonal, Kurt Vögeli, comme responsable de la planification.

» La *pléthore* d'enseignants est moins grave en ce moment que ce n'était le cas il y a une année. Les mesures de la DIP commencent à produire quelques effets et la cession des leçons supplémentaires par les enseignants titulaires permet de nombreux jeunes collègues de faire leurs premiers pas dans la profession. Nous continuerons de suivre l'évolution de la situation et nos représentants dans le groupe de travail de la DIP s'engageront pleinement à cet effet. Paul Simon vous informera plus en détail à ce propos.

» Sur le plan interne de notre Société, nous tentons, à titre d'essai, d'admettre les jeunes sans place dans la SEB; notre secrétaire central vous proposera, au point 9b de l'ordre du jour, un projet y relatif.

» La *Commission des structures* a soumis les résultats de ses délibérations aux organes dirigeants de la SEB. Les questions de réorganisation de la SEB nous préoccupent sérieusement. Hans Frey, président de la commission, vous fera rapport à ce sujet au point 14 de l'ordre du jour et vous indiquera les propositions pour une poursuite du travail.

» Dans le Jura-Sud les trois sections travaillent à une régionalisation telle qu'elle est permise par nos statuts. Yves Monnin, qui est concerné par ce travail, vous informera à ce propos au nom des trois sections du Jura-Sud.

» *Questions d'enseignement*. L'initiative «Pour des classes plus petites» a abouti. Au Grand Conseil on devra discuter la deuxième motion Hamm que la DIP accepterait comme postulat. La discussion autour du nombre convenable d'élèves dans la classe se poursuit néanmoins. Nous espérons que le chiffre de référence de 25 tel que le propose aussi bien l'Association suisse des enseignants que la SEB pourra être atteint dans une forme qui soit utile à l'école et à l'enseignement.

» Un autre but de notre travail sera d'agir pour obtenir une amélioration de l'Ordonnance sur les leçons obligatoires. La ligne de conduite que vous devez adopter aujourd'hui servira de mandat au Comité cantonal.

» Le plan d'études du degré inférieur de l'école primaire a provoqué une discussion à l'intérieur de notre Société.

Vous serez informés du déroulement de ce travail par l'«Ecole bernoise», de la même manière dont vous avez été constamment informés en lisant les comptes rendus des délibérations du Comité cantonal.

» Le Comité cantonal vient de se saisir du problème de l'*âge de la retraite*. Les pourparlers à ce propos doivent être entrepris avec la Direction de l'instruction publique et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois. On doit également tenir compte, dans les discussions, de l'évolution de la question de l'AVS et du deuxième pilier.

» Nos *contacts avec les autorités* se trouvent actuellement dans une phase constructive. Nous sommes entendus et nous constatons que notre travail influence les documents de nos partenaires de discussion. Nous avons l'impression que notre Société a gagné en audience et en crédibilité grâce notamment à la bonne collaboration des collègues dans les enquêtes que nous organisons, grâce au travail intensif de nos délégués dans les groupes de travail officiels et grâce aux réponses livrées avec une extrême diligence aux autorités. Cela nous permet de présenter notre position avec une certaine sérénité; aussi trouvons-nous de l'autre côté une volonté certaine de dialogue.

» Pour notre *travail interne*, je dois vous prier d'être très compréhensifs lorsque, selon les circonstances, nous devons organiser dans les plus brefs délais une enquête et ne vous laisser qu'un délai très court pour donner votre réponse. Les organes dirigeants de la SEB ne le font pas de gaieté de cœur. La SEB vous demande votre avis car elle souhaite, pour les affaires importantes, vous consulter; elle vous pose comme délai celui dont elle dispose elle-même. Je remercie tous ceux qui sont engagés depuis longtemps dans une telle activité comme ceux qui viennent de s'y lancer, que ce soit dans les sections, dans les groupes de travail ou en tant que collègues isolés. Sans ces personnes bien disposées à l'égard de notre travail, la SEB ne serait plus viable.

» Un programme d'activité doit avoir des résonances optimistes. C'est le cas si je mentionne le travail de la *Commission de partage*. Ce groupe de travail, dans lequel les trois sections du Jura-Nord de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes, le Jura-Sud et l'ancien canton sont représentés, doit poursuivre son travail et présenter à l'Assemblée des délégués un Règlement de partage. Les séances ont lieu dans une atmosphère où règne un esprit de collaboration empreint de la plus franche collégialité et les discussions sont empreintes de bonne volonté, ce qui favorisera la recherche des bonnes solutions.

» Je termine ici mon exposé en formulant l'espoir que cet exemple de compréhension réciproque soit la boussole qui guidera notre activité jusqu'à la prochaine Assemblée ordinaire des délégués.»

Orest Wullschläger donne les renseignements suivants concernant l'activité de la Commission pédagogique:

» Nous voulons nous tourner vers le *théâtre à l'école*, nous représenter sa signification pédagogique et apprendre à connaître de nouvelles formes de travail, pour obtenir un peu plus de clarté à ce propos et savoir comment on peut également promouvoir l'éducation musicale.

» Nous reprendrons l'étude du thème de la *sélection scolaire*. En relation avec la révision partielle des lois scolaires nous réfléchirons à la manière de formuler d'une manière heureuse les *articles disciplinaires*. Chaque fois que cela est possible, il s'agit de trouver le même libellé pour les deux types d'école.

»Pendant notre travail effectué à propos du rapport LEMO, nous avons toujours été confrontés au problème de l'opposition entre la théorie et la pratique. Nous avions trouvé à cette occasion que la théorie et les connaissances scientifiques étaient placées d'une façon injuste au-dessus de la pratique. Nous réfléchissons aux moyens susceptibles de corriger ce rapport partial entre les *connaissances scientifiques* et la *pratique scolaire professionnelle* ou de la faire disparaître.

»La prise de position de la Direction de l'instruction publique au rapport LEMO a paru dans l'«Ecole bernoise» N° 3 du 15 février 1977. A mon avis, ce n'est pas une simple recommandation (la critique est largement utilisée), cependant elle est plus positive que celle des enseignants. Cela jouera un rôle dans le canton de Berne. C'est ainsi que la Commission pédagogique continuera de s'occuper de la *formation des enseignants* afin que la 6^e année d'école normale et la formation complémentaire ne soient pas réalisées d'une autre façon que celle désirée par les enseignants.

»Enfin nous aimerions poursuivre les efforts que nous avons commencé de faire sous le thème *Ecole et drogues* et qui se situent dans le cadre plus général de l'éducation sanitaire. Une visite dans le centre de réhabilitation Aebi-hus à Brüttelen nous a montré d'une façon impressionnante qu'on faisait, dans cette maison, un travail sérieux et réaliste. Auparavant nous ne savions que vaguement comment nous pourrions soutenir cette action pédagogique, mais maintenant nous sommes convaincus que les habitants d'Aebi méritent notre soutien. J'espère que, parmi vous et parmi tous les collègues bernois, un grand nombre partagera notre point de vue.»

Budget

Le secrétaire central *Moritz Baumberger* peut informer les délégués qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les cotisations annuelles, le budget étant pratiquement équilibré avec les montants actuels. Il y a lieu toutefois d'équilibrer le *budget de la Caisse de compensation* afin de combler le grand déficit de l'exercice écoulé; pourtant il n'appartient pas à l'Assemblée des délégués de se prononcer sur ce point, mais à la Commission de surveillance de la CCT. Concernant le fonds pour les enseignants sans place, on peut renoncer à percevoir pour l'été une cotisation extraordinaire. Néanmoins le Comité cantonal doit être autorisé à faire prélever, à la rigueur, une cotisation d'un montant maximum de 10 francs pour le semestre d'hiver. Toutes ces propositions sont acceptées tacitement en même temps que le budget.

Qui peut être membre de la SEB?

Le point 9 de l'ordre du jour «Sociétariat» donne lieu à diverses déclarations et prises de position. Tout d'abord le *secrétaire central* s'exprime à propos des *admissions basées sur l'amnistie* décrétée en 1976. Comme chacun le sait, l'Assemblée des délégués de décembre 1975 avait décrété «année d'amnistie» l'année 1976. Cela signifiait que ceux qui demandaient leur admission tardivement étaient exemptés des cotisations arriérées. 53 collègues ont profité de cette mesure, avant tout des maîtres aux écoles professionnelles et des maîtres de l'Ecole cantonale de Porrentruy (41 enseignants suisses alémaniques et 12 francophones). Deux collègues qui étaient sortis de la SEB pendant l'exercice de leur activité professionnelle ont été réacceptés sur recommandation du Comité cantonal.

Il s'agit de *Serge Maschler*, maître à l'Ecole normale de Porrentruy, et de *Fritz Müller*, directeur de l'Ecole normale de Thoun.

Le *secrétaire central Baumberger* s'exprime ensuite en détail sur le *sociétariat des enseignants sans place*. En premier, il réfute les affirmations de ceux qui prétendent que de plus en plus d'enseignants renoncent à être membres de notre syndicat.

»En vue de certains communiqués de presse et en considérant les efforts déployés pour organiser en syndicats extérieurs à notre Société une partie du corps enseignant bernois, j'aimerais vous déclarer ce qui suit:

»Depuis longtemps nous devons être fiers, nous autres enseignants bernois, d'avoir organisé presque complètement les enseignants de toutes les catégories d'écoles, du jardin d'enfants au gymnase, en un syndicat libre et indépendant. Avec nos 10000 membres nous formons presque le 40 % de l'Association suisse des enseignants. Chez nous, il est de bon ton de collaborer à la Société des enseignants ou, du moins, de financer par le paiement des cotisations le travail fourni par la Société. Nous considérons les non-membres comme des «resquilleurs», qui profitent des efforts déployés par les autres.

»Cette cohésion est notre force. Pour la rendre possible, nous devons rester neutres du point de vue politique. Les conceptions et opinions de nos membres peuvent se faire valoir dans la discussion démocratique qui s'établit autour de nos prises de position. Un éclatement des enseignants en groupements alignés idéologiquement ne fera qu'affaiblir toutes les parties. On s'en rend compte dans les pays où des groupements de gauche ou de droite combattent en faveur des enseignants et où une grande partie des forces ainsi mises à disposition est utilisée pour le combat entre ces deux groupements.

»Récemment on pouvait lire dans la presse que de plus en plus d'enseignants quittaient notre Société par protestation ou renonçaient à entrer dans cette organisation syndicale bourgeoise. Cela ne correspond pas à la vérité. Au cours de l'année écoulée, trois enseignants ont quitté par protestation la SEB, quatre en raison d'une double appartenance et deux pour passer à la VPOD. Cela ne représente pas un pour mille de nos membres. Cinq enseignants nouvellement élus n'ont pas demandé leur admission dans la SEB et trois d'entre eux enseignent au gymnase. Trois institutrices et un maître à l'école normale ont renoncé, lors de leur réélection après une interruption de leur activité, à une réadmission.

»Durant le semestre d'hiver 1976/1977 nous comptons 7634 membres à pleins droits, soit 227 de plus que l'année précédente, 1070 membres collectifs et 1705 vétérans.»

L'organisation des enseignants sans place n'était pas viable, poursuit le secrétaire central; à cause du manque d'appui de ses propres membres, le syndicat a dû se dissoudre. Il s'agit maintenant de trouver des solutions destinées à empêcher la perte des jeunes enseignants et l'éclatement en syndicats les plus divers. Lors de séances d'information organisées dans les écoles normales, la SEB a dû faire face à une vive critique des jeunes qui s'en prenaient à elle, coupable d'être une organisation égoïste au service des établis. Ces reproches ne sont bien entendus pas justifiés, néanmoins il semblerait qu'ils aient rencontré un écho favorable auprès de nos jeunes collègues. Les bases statutaires manquaient jusqu'à présent pour admettre les enseignants sans place comme membres. Le Comité

cantonal propose un sociétariat extraordinaire pour les enseignants sans place, avec une période d'essai de deux ans:

1. Les enseignants sans place peuvent adhérer à la SEB et bénéficier d'avantages spéciaux.
2. La cotisation semestrielle des enseignants sans place est fixée à 7 fr. 50. Elle sera payée directement à la Caisse centrale. Les frais supplémentaires seront financés par des fonds prévus dans les mesures destinées à combattre la pléthore et en faveur des enseignants sans place.
3. Sont compris dans cette cotisation l'abonnement réduit à l'«Educatrice»/«Ecole bernoise», la prime pour l'assurance responsabilité civile et la cotisation pour le perfectionnement; en est exclue l'appartenance à la Caisse de compensation des traitements.
4. La SEB conseille et soutient les enseignants sans place. Elle organise à leur intention des cours et des stages et leur accorde son appui financier pour la fréquentation d'autres cours ou manifestations de perfectionnement et de recyclage.
5. Pour des raisons d'ordre technique, les enseignants sans place ne font pas partie d'une section de la SEB, mais ils forment leur propre section pendant une période d'essai. Cette section des enseignants sans place est administrée par le Secrétariat central. L'admission a lieu au moyen de cartes spéciales.

A ce propos, les délégués reçoivent un texte détaillé du Comité cantonal duquel nous extrayons les *propositions pour la création de nouvelles catégories de membres*:

La situation actuelle appelle un *examen urgent* du problème du sociétariat des enseignants sans place, d'un *grand nombre d'enseignants à poste réduit* ainsi que des *remplaçants* qui sont élus pour *moins d'un semestre*.

Le Comité cantonal de la SEB a décidé d'introduire la réglementation suivante pour une phase d'essai qui devrait durer au maximum jusqu'à l'Assemblée des délégués ordinaire de 1979:

- a) *Enseignants sans place*: membres de la section «Enseignants sans place» selon annexe.
- b) *Les enseignants élus définitivement ou provisoirement* et ayant un *degré d'occupation de 50 % ou plus* ne peuvent que devenir membres à pleins droits.
- c) *Les enseignants élus définitivement ou provisoirement* et ayant un *degré d'occupation inférieur à 50 %* peuvent adhérer à la SEB comme membres extraordinaires. Ils sont admis dans la section SEB dans laquelle ils enseignent. Les enseignants itinérants peuvent choisir entre la section où ils élisent domicile et celle où ils dispensent le plus grand nombre de leçons. En plus de la cotisation de section, ils s'acquittent envers la Caisse centrale de la même cotisation que celle prévue pour les enseignants sans place (15 francs). Ils bénéficient de l'assurance responsabilité civile de la SEB et reçoivent les organes corporatifs. Ce dernier point est pris en charge par le Fonds des enseignants sans place. Ils *ne peuvent pas* adhérer à la section des «Enseignants sans place». S'ils le désirent, ils peuvent devenir membres à pleins droits avec l'obligation de payer la cotisation complète à la Caisse centrale. Les membres extraordinaires sont tenus de devenir membres à pleins droits dès qu'ils ont un poste atteignant un degré d'occupation de 50 % et plus.

- d) *Les remplaçants* qui sont élus pour *une période plus courte* qu'un *semestre* entrent dans la section des «Enseignants sans places».

Peter Javet, caissier de la section de Berne-Ville, propose alors de se limiter purement au sociétariat des enseignants sans place, de retirer les autres dispositions et de les présenter dans une nouvelle forme à l'Assemblée des délégués de cet automne de telle sorte qu'elles entrent en vigueur le printemps 1978. Il justifie son intervention par le fait que les propositions du Comité cantonal ont été faites et étudiées un peu trop rapidement; les membres de section selon l'ancienne réglementation auraient déjà payé leurs cotisations: tout devrait être reconstruit et une nouvelle fois réexaminé.

Moritz Baumberger répond que la multiplication des catégories de membres occasionne aussi des difficultés et un surcroît de travail au Secrétariat. Ce serait plus simple de s'en tenir à la situation présente, néanmoins nous sommes dans l'obligation vis-à-vis de la Société et de nos collègues de tenir compte des nouvelles conditions. De toute façon, il s'agit d'une *phase d'essai*.

P. Javet répète sa proposition qui est traduite en français. Plusieurs collègues prennent la parole: l'un d'eux soutient la proposition Javet, un autre souhaite supprimer le terme «membre extraordinaire» de la section des «Enseignants sans place» (ce qui est fait). Le président Perren intervient pour dire que le Comité cantonal ne ressentira pas le rejet de cette proposition comme un affront. Néanmoins il serait préférable de retirer l'ensemble de la proposition car autrement il s'ensuivrait trop d'inégalités.

Le Comité cantonal peut alors se déclarer d'accord avec la limitation proposée du texte à propos de l'assurance responsabilité civile. On passe au vote: *par 95 voix contre 20, l'assemblée approuve la proposition du Comité cantonal*.

Il appartient ensuite au secrétaire-adjoint et rédacteur de la partie française de l'«Ecole bernoise» *Paul Simon* de rendre compte, au nom du Comité cantonal, des

mesures contre la pléthore d'enseignants.

«Depuis l'Assemblée extraordinaire des délégués du 10 novembre 1976 de Bienne, la SEB a participé, avec quatre de ses représentants, aux activités du groupe de travail DIP «Pléthore» dont la survie dépendait du vote, par le Grand Conseil, en novembre dernier, du crédit extraordinaire de 1400000 francs. Si finalement le Grand Conseil a accepté d'ouvrir ce crédit, il l'a fait en exigeant de la DIP un rapport sur les mesures concrètes qu'elle entendait prendre pour lutter contre la pléthore des enseignants.

«C'est à la rédaction de ce rapport que le groupe de travail «Pléthore» a consacré ses séances de décembre et de janvier, afin que le document en question puisse être soumis sans retard aux députés avant la session de février 1977.

«Vous avez été informés en détail sur tous les points de ce rapport puisqu'il a paru in extenso dans la Feuille officielle scolaire de janvier 1977.

«Après un examen de la situation du marché de l'emploi des enseignants, le rapport justifiait les mesures préconisées pour lutter contre la pléthore avant de les énumérer. Il appartenait ensuite au groupe de travail de définir les priorités dans le catalogue des mesures envisagées puis de répartir ces dernières sur l'année scolaire 1977/78 en tenant compte de tous les facteurs influençant périodiquement le marché de l'emploi ainsi que le nombre des

remplacements. Pour la partie alémanique du canton, le groupe de travail a défini trois sortes de mesures prioritaires aptes à offrir des possibilités de remplacements aux enseignants sans place.

- a) Cours de perfectionnement pour enseignants titulaires mis en congé pendant une semaine (introduction de nouveaux moyens d'enseignement en allemand, gymnastique et physique pour le degré supérieur, préparation d'unités d'enseignement pour l'enseignement de la langue maternelle au degré inférieur et supérieur, activités créatrices pour les jardinières d'enfants).
- b) Mise à disposition d'enseignants en poste pour effectuer certains travaux (plans d'études, moyens d'enseignement, élaboration de documentation, etc.).
- c) Mise à disposition de jardinières d'enfants pour certaines tâches.

»Pour la partie française du canton, le groupe de travail a prévu les mesures suivantes en première priorité.

- a) Recours à des enseignants sans emploi pour remplacer des maîtres mis en congé.
- b) Cours de perfectionnement pour maîtres en poste et au bénéfice d'un congé.
- c) Séminaire à l'intention des maîtres d'application.
- d) Activités créatrices et environnement: cours d'une semaine pour les institutrices de 1^{re} et 2^e année et les maîtresses d'ouvrages.

»L'ensemble de ces mesures de première priorité devrait offrir aux jeunes sans place des possibilités de remplacement grâce auxquelles ils prendront peu à peu contact avec une profession qu'ils ont choisie mais qu'ils ne peuvent malheureusement pas exercer.

»Et pour terminer, encore un mot sur la situation professionnelle des enseignants primaires, secondaires et des jardinières d'enfants diplômés ce printemps (jour de référence: 25 mars 1977). Ces chiffres évoluent très vite. Il y a lieu de les interpréter avec une extrême prudence.

»Sur 186 instituteurs diplômés, 101 ont été nommés provisoirement ou définitivement, 33 effectueront des remplacements, 6 exerceront une activité proche de l'enseignement, 31 ont renoncé à enseigner pour le moment parce qu'ils continuent leurs études, qu'ils séjournent à l'étranger ou qu'ils changeront de métier, et enfin 15 d'entre eux n'ont pas encore trouvé ni de poste, ni de possibilité de remplacement. Sur 342 institutrices diplômées, 12 exerceront une activité proche de l'enseignement, 62 renoncent pour le moment à l'enseignement et 58 sont effectivement sans poste ou sans possibilité de remplacement. Chez les maîtres secondaires, 122 ont été diplômés, 93 sont nommés, 17 effectueront des remplacements, 1 exerce une autre activité, 7 renoncent pour le moment à leur profession et 4 restent sans place. Enfin chez les jardinières d'enfants, 90 ont été diplômées, 22 nommées, 21 ont trouvé une possibilité de remplacement, 11 sont engagées dans des professions autres que celles de l'enseignement, 15 renoncent pour le moment à exercer leur métier et 21 sont sans emploi. Pour le Jura, les chiffres ne sont pas encore connus. En janvier 1977, environ 30 enseignants primaires étaient à disposition des inspecteurs. A fin juin, une centaine d'instituteurs et d'institutrices seront diplômés de telle sorte qu'on pourra compter avec une fourchette d'enseignants sans place qui se situera entre 100 et 130 vraisemblablement.»

Au terme de ce rapport, le collègue député *Victor Boss* de Grindelwald s'adresse en ces termes à l'assemblée: «La solution des programmes partiels semble faire ses preuves en ville et dans les localités proches des villes. Malheureusement la situation est tout autre à la campagne. Les jeunes maîtres auxquels on a confié un poste partiel partent à l'école de recrues et, comme la Direction de l'instruction publique a pu s'en rendre compte, il n'y a pas de remplaçants à disposition. Une grande inquiétude a gagné l'école bernoise à la suite de l'introduction de ce nouveau système de programmes.»

L'intervention du collègue de Grindelwald permet à l'assemblée de passer au point suivant, soit le problème des

leçons supplémentaires.

Le *président cantonal Perren* rassure le collègue de l'Oberland en lui affirmant que ce problème fera l'objet de la plus grande attention au sein de la Société. Il renvoie les délégués à l'«Ecole bernoise» du 1^{er} avril 1977 dans lequel a paru la *Ligne de conduite* à propos des leçons supplémentaires, document qu'il commente de la façon suivante avant le vote de l'assemblée:

«Les résultats de l'enquête ont paru dans l'«Ecole bernoise» du 25 mars 1977 avec un commentaire détaillé de notre secrétaire central. Il ne s'agit pas ici de le répéter; j'essaierai plutôt de porter l'accent sur certains points.

»Avec 5000 collègues qui ont répondu, on peut affirmer que la *participation* a été excellente, surtout si l'on songe à la période peu favorable où l'enquête a été organisée (camps de ski, examens d'admission) et le nombre restreint de jours mis à disposition.

»Le *thème de l'enquête* avait un caractère explosif: la SEB est une société d'enseignants titulaires dont les intérêts divergent de ceux des enseignants sans place. Cependant les résultats ont confirmé avec d'autant plus d'éclat la solidarité que les collègues élus ont montrée aux jeunes à la recherche d'un emploi, leurs futurs collègues.

»Un fait réjouissant: la cession de 5500 leçons hebdomadaires aux jeunes sans poste signifie que 200 à 300 d'entre eux pourront avoir une certaine expérience de la pratique professionnelle. Plus de 6 millions de francs – cette somme correspond aux leçons cédées – ont ainsi été mis à disposition pour la lutte contre la pléthore. Cela méritait d'être signalé.

»L'enquête a confirmé l'existence de certains problèmes. Il convient d'en rappeler toute l'importance. Dans la «Ligne de conduite concernant les leçons supplémentaires», le Comité cantonal vous demande de lui confier le mandat pour agir en conséquence.»

En outre, poursuit Hans Perren, l'enquête organisée parmi le corps enseignant a confirmé la position qu'avait prise la SEB dans les discussions à propos de la nouvelle Loi sur les traitements, à savoir que «comme par le passé la SEB n'a pas intérêt à ce que les enseignants aient trop de leçons supplémentaires». Par l'acceptation de la «Ligne de conduite», les organes dirigeants de la SEB reçoivent mandat de faire en sorte que les deux leçons supplémentaires actuellement autorisées soient maintenues; elles permettent par la marge de manœuvre qu'elles donnent une meilleure élaboration de l'horaire des leçons. En outre la SEB fera en sorte que les enseignants âgés de plus de 50 ans puissent également bénéficier de l'allègement pour raisons d'âge, même s'ils n'ont pas un horaire complet. Il y a donc lieu de trouver une solution plus

souple à ce problème. La «Ligne de conduite» contient également l'exigence d'une rétribution plus juste des leçons supplémentaires qu'un enseignant devrait reprendre au titre de remplaçant. Cette requête a pratiquement abouti. En date du 22 mars 1977, la Direction de l'instruction publique nous a communiqué ce qui suit (Perren cite quelques extraits de la lettre):

«La Conférence cantonale des inspecteurs scolaires a ... décidé:

- dans des cas justifiés ... pour lesquels aucune autre possibilité ne peut être trouvée, on doit délivrer des dérogations. A ce moment, ces leçons doivent être portées sur la formule d'annonce des leçons;
- ... là ... où des solutions peuvent être encore trouvées pendant le semestre, une autorisation ... doit être établie à titre provisoire, ... la rétribution, au moyen de la formule «Contrôle de l'enseignement», se fera comme pour un enseignement dispensé de façon irrégulière durant un semestre entier ...
- dans tous les cas de remplacement ... la rétribution doit être versée d'après les dispositions de l'Ordonnance sur le remplacement ...»

Des problèmes n'ont pas encore été résolus et pour cette raison, ils figurent dans le document «Ligne de conduite»; il s'agit de la question du dédommagement kilométrique pour les maîtres itinérants et de l'introduction d'une certaine marge qui assouplirait la rigidité du système des traitements et empêcherait ainsi les fluctuations de traitement. S'agissant du problème de l'abaissement de l'âge de la retraite, une documentation vient d'être établie permettant d'examiner en commun le problème avec l'Etat et la Caisse d'assurance du corps enseignant.

Ces explications données, l'assemblée accepte à l'unanimité la *Ligne de conduite de la SEB concernant les leçons supplémentaires des enseignants*.

L'assemblée prend ensuite connaissance d'un

rapport du Comité cantonal concernant la formation des enseignants primaires.

Le rapporteur, *Paul Simon*, s'exprime en ces termes à l'assemblée:

«Lors de la dernière Assemblée des délégués du 10 novembre 1976 à Bienne, vous aviez voté à l'unanimité une résolution concernant le rapport «Formation des enseignants dans le canton de Berne», résolution qui réaffirmait le droit pour la SEB d'être représentée dans les groupes de travail de la DIP, le droit pour ses représentants d'informer nos organes dirigeants en cours de travail et enfin la possibilité pour la SEB de prendre position formellement sur le problème de la période d'introduction à la profession et de la phase récurrente avant toute décision des autorités.

«Immédiatement après l'AD du 10 novembre 1976, la SEB a mis sur pied un groupe de travail interne chargé d'établir un inventaire des problèmes ayant trait à la formation initiale des enseignants. Ce travail de longue haleine a été réalisé et l'«Ecole bernoise» N° 6 du 11 février 1977 a publié un rapport détaillé sur la formation initiale, assorti d'un questionnaire auquel 19 sections (comités ou groupes de travail mis sur pied pour l'occasion), 9 conférences de maîtres et 2 membres individuels ont répondu.

«Les impressions générales recueillies dans les prises de position des collègues étaient pour la plupart très posi-

tives. Nous reviendrons plus en détail, dans un autre rapport, sur le résultat de cette importante consultation.

«Néanmoins, il convient d'ajouter que, par l'intermédiaire de nos représentants dans le groupe de travail DIP, la prise de position du corps enseignant a pu être transmise aux responsables de la planification de la formation initiale des enseignants.

«C'est que dans ce domaine tout allait très vite. En effet, en février 1977, les groupes de projets (chargés de l'établissement du plan d'études général de la formation initiale) furent désignés: la SEB y a délégué deux collègues pour la partie alémanique et deux collègues pour la partie française du canton.

«En décembre 1976, la DIP invitait les dirigeants de la SEB à prendre position sur un projet d'ACE concernant la planification de la phase de formation complémentaire. La SEB a fait part de ses remarques, voire de ses objections à propos de ce projet qui ne correspondait pas en tous points à la politique de notre Société en la matière.

«Nos objections ont été admises puisque le projet tel qu'il avait été rédigé a été abandonné. Néanmoins nous demeurons vigilants sur ce point tant que nous ne connaissons la rédaction définitive de ce projet d'arrêté.

«Les groupes de disciplines («Fachgruppen») doivent être formés incessamment de telle sorte que la planification par branches de la formation initiale puisse être terminée en juin 1977. Ce délai doit être tenu pour que le projet de réforme de la formation des enseignants puisse être soumis à temps au Grand Conseil qui devra se prononcer en dernier ressort.

«Je rappellerai également que la SEB est engagée depuis le début des travaux dans le groupe de travail de la DIP chargé de la planification d'ensemble. Ce groupe de travail supervise en quelque sorte le travail fourni par les groupes de projets (un par partie linguistique) et les groupes de discipline.

«Le 31 mars 1977, le groupe de projet pour la partie alémanique a rendu public son rapport et a élaboré des propositions pour lesquelles la SEB est priée de prendre position jusqu'au 18 mai prochain.

«Néanmoins, lors de cette prochaine consultation, la SEB a une marge de manœuvre restreinte puisqu'elle doit s'en tenir aux résultats des votes consultatifs de l'AD du 23 avril 1975, aux résultats des votes intervenus dans les sections en automne 1976, à la résolution votée par l'AD de Bienne du 10 novembre 1976 et aux remarques contenues dans la lettre d'accompagnement à la DIP, à la position défendue lors de la discussion qui a eu lieu le 15 décembre 1976 à propos de la phase de formation complémentaire et enfin à l'enquête effectuée sur la formation initiale de cinq ans dans l'«Ecole bernoise» de février 1977.

«Nous sommes pourtant persuadés que les autorités sauront tenir compte de notre point de vue afin que la réforme de la formation des enseignants primaires réponde aux vœux et aux désirs exprimés par ceux qui, malgré une formation de quatre ans bien souvent amputée d'un semestre, exercent une profession difficile, je veux parler des praticiens que sont les instituteurs et les institutrices.»

Au terme de ces explications, le président de la section de Bienne alémanique, *Hansruedi Stauffer*, se voit obligé d'intervenir pour protester contre le fait qu'une nouvelle fois un délai restreint de quatre semaines ait été donné aux enseignants, ce qui rend la discussion et la convocation

d'une assemblée impossible. Le président cantonal *Hans Perren* lui répond que sa protestation est justifiée. Néanmoins pour que le problème soit traité en septembre par le Grand Conseil, les membres du Comité directeur et du Comité cantonal sont soumis à la constante pression de devoir, en fin de semaine, étudier des dossiers qui, souvent, comprennent 50 pages et plus.

Le caractère provisoire de l'édition de la «*Schulpraxis*» comme annexe à la «*Schweizerische Lehrerzeitung*»

arrive à terme à fin décembre. Dans l'«*Ecole bernoise*» du 1^{er} avril 1977, le Comité cantonal a donné connaissance de la manière dont il conçoit la suite de cette édition. Avant que l'assemblée ne se prononce par un vote sur cette proposition, *Hans Frey*, président du Comité directeur, donne les explications suivantes :

«Les organes dirigeants de la SEB et de la SLV vous recommandent de transformer ce provisoire en une solution durable; les modalités pour l'intégration de la «*Schulpraxis*» dans la SLZ ont été acceptées dans la forme présentée par le CC SLV et le CC SEB. Les dispositions de ce contrat correspondent, dans les parties qui nous paraissent essentielles, à la responsabilité que nous avons à l'égard de la «*Schulpraxis*», elles correspondent aux dispositions qui étaient valables pendant la phase d'essai; dans le domaine des obligations financières réciproques, les dispositions ont été fixées sur la base des expériences faites pendant la phase d'essai.

»Peu d'objections concernant l'intégration ou le nouveau mode de parution de la «*Schulpraxis*» nous sont parvenues (à nous et au rédacteur Hans-Rudolf Egli). Elles concernent en partie le nouveau format – qui permet d'ailleurs de meilleures possibilités de mise en page – et les formes graphiques différentes de titres qui ont été expérimentées durant la phase d'essai. Ces objections concernent également la manière de relier les différentes parties d'un envoi. Nous pensons d'ailleurs que la forme qui a été décidée pour cette année est une bonne solution. Avec le numéro 13/14 de l'«*Ecole bernoise*», dans lequel le contrat concernant la «*Schulpraxis*» a été imprimé, vous avez reçu simultanément le dernier numéro de la «*Schulpraxis*» (thème traité: les médias de l'enseignement). Les deux parties constituent un cahier séparé de telle sorte que la «*Schulpraxis*» n'a pas à être «*débarrassée de suppléments*». Vous pouvez également constater sur la page de titre que la «*Schulpraxis*» est considérée expressément comme une «*revue mensuelle de la Société des enseignants bernois*». Le titre de notre «*Schulpraxis*» ne mentionne d'ailleurs pas «*bernoise*». Ce complément ne lui est donné que dans la conversation ou dans le contrat pour bien insister sur son origine.

»Le titre de cette revue prouve bien aux lecteurs de la SLZ que la «*Schulpraxis*» est une *contribution bernoise*. Cela devrait montrer que le poids de la section bernoise n'a pas qu'une importance chiffrable vis-à-vis de l'extérieur, mais qu'il se veut plutôt une contribution essentielle dans le domaine de la réalité scolaire de tous les jours, pour laquelle la «*Schulpraxis*» veut être un précieux auxiliaire.»

Au vote qui suit, les délégués *approuvent à l'unanimité le contrat entre la SLV et la SEB*.

Comme chacun devrait le savoir, une commission de la SEB, dirigée par Hans Frey, est en train de travailler à l'élaboration de modèles pour une

Nouvelle structure de l'organisation de la SEB.

Les différents groupements d'enseignants doivent pouvoir mieux représenter leurs intérêts en même temps qu'on doit assurer une meilleure protection des minorités. Le corps enseignant dans son ensemble doit atteindre cette cohésion, élément indispensable pour une action efficace de la Société. Le président de la commission, *Hans Frey*, s'exprime alors en ces termes :

«Il n'est pas très facile de maintenir en équilibre les différentes tendances, d'un côté celle qui aspire à l'intégration (comme le demandait la proposition de la section de Köniz à l'AD de 1972) et d'un autre côté celle qui veut donner plus d'autonomie aux organisations des degrés d'enseignants. Celui qui a survolé l'histoire de la SEB, de l'époque de sa fondation à la fin du 19^e siècle à nos jours, constate que ces tendances ont toujours existé et que jusqu'à présent on n'a pas encore réussi à trouver une solution qui satisfasse tous les groupements. On doit toutefois rappeler que l'unité du corps enseignant bernois et son excellent taux de syndicalisation ont, dès le départ, été mis en évidence, et non les mouvements de scission. On doit également dire que la Société des enseignants bernois a toujours eu son mot à dire dans les questions scolaires par le fait qu'elle regroupait et qu'elle regroupe en son sein, hier et aujourd'hui, presque tous les enseignants en fonction dans le canton de Berne. Cette importance, la SEB l'a tant à l'intérieur du canton qu'à la SLV et elle peut avoir d'autant plus d'influence qu'elle est unie lorsqu'elle présente ses revendications.

»Celui qui commence d'élaborer des modèles pour une nouvelle structure de la Société, comme la tâche en avait été fixée à la Commission des structures, constatera rapidement que les modèles qui ne font que prévoir grossièrement les lignes directrices (en cela ils peuvent être très clairs, voire même séduisants) se révèlent, après un examen plus sérieux, n'être pas réalisables ou, en cas de réalisation, ne permettent pas d'atteindre ce qu'ils avaient promis. Aussi le travail de la Commission des structures fut très long et les deux modèles que nous présentons (ils contiennent de leur côté certaines variantes) sont le résultat de bien des compromis élaborés par les groupes de travail de la commission.

»La Commission des structures a soumis ces deux modèles, assortis de remarques complémentaires, au CC SEB qui, dans sa séance du 20 avril 1977, a approuvé la procédure de consultation pour une première phase du travail.

»La consultation proprement dite qui aura trait aux modèles eux-mêmes (vraisemblablement en hiver 1977) s'adressera aux mêmes instances. On pourra alors consulter les sections car la suite de la procédure dépend dans une large mesure de la prise de position des associations affiliées qui, dans toutes les formes de modèles proposées par la commission, doivent céder une partie de leur autonomie actuelle.»

Il appartient ensuite à *Yves Monnin* de Bienne de s'exprimer au nom des collègues du Jura-Sud :

Le président de la section de Bienne-La Neuveville rappelle tout d'abord à l'assemblée que les trois sections de Bienne-La Neuveville, Courtelary et Moutier ont décidé, le 12 mars 1976, le principe de la création d'une association régionale au sens de l'article 23^{ter} des statuts de la SEB.

Depuis, une commission s'est mise au travail et a élaboré un projet de statuts qui prévoit la création, au sein de la SEB, d'une association régionale dénommée «*Société des enseignants du Jura bernois*» (SEJB). Cette association

pédagogique et syndicale reprendra les tâches assumées jusqu'ici par la SPJ, elle formera une section de la SPR, elle disposera d'un pouvoir de décision pour des questions de portée régionale et aura droit de proposition à la SEB.

Le projet de statuts sera discuté en mai lors des assemblées des trois sections du Jura-Sud, puis il sera soumis au Comité cantonal de la SEB et aux différentes associations concernées.

La Commission des statuts mettra alors au point un projet définitif qui sera soumis au CC SEB puis à l'approbation d'une assemblée générale des enseignants des trois districts du Jura-Sud. Des dispositions transitoires prévoient la constitution d'un comité provisoire dont la tâche essentielle est de

- préparer la mise en place des futurs organes de la SEJB,
- prendre position sur les affaires n'intéressant que les collègues des trois districts de Bienne-La Neuveville, Courtelary et Moutier.

Le secrétaire central Baumberger informe ensuite l'assemblée sur

L'assurance des enseignants élus provisoirement.

«Bien avant que la prévoyance professionnelle, appelée plus communément le deuxième pilier, ne protège les employés de toutes les professions contre les suites économiques résultant d'un cas d'invalidité, de l'âge ou du décès, les enseignants étaient envies pour leur caisse de retraite. L'Etat en tant qu'employeur et les enseignants en tant qu'employés ont créé, avec la Caisse d'assurance, une œuvre importante qui comporte cependant une grave lacune: les maîtres nommés provisoirement ne peuvent pas en devenir membres; il leur manque donc une part importante de la sécurité sociale si largement répandue aujourd'hui. Cette lacune concerne actuellement quelques centaines d'enseignants. Leur nombre augmente d'ailleurs massivement avec la situation qui s'est développée ces dernières années dans le système scolaire.

«On estimait toujours que l'obligation fédérale introduisant le deuxième pilier supprimerait cette lacune spontanément. L'Etat en tant qu'employeur n'avait aucun intérêt à incorporer dans l'assurance ces employés élus provisoirement, car il économisait ainsi de très grandes sommes (les cotisations de l'employeur). Il nous incombe, à nous organisation d'employés, de veiller à ce que quelque chose soit fait dans ce domaine.

«Le 1^{er} avril 1977, nous avons conclu avec une compagnie d'assurances un contrat qui permet à nos membres de se faire assurer une somme en cas de décès et une rente d'invalidité. L'Etat ne payant pas de cotisation d'employeur, il aurait été trop cher d'envisager pour le membre une rente de vieillesse. Nous espérons que d'ici peu l'obligation fédérale comblera cette lacune. Sinon, il ne resterait plus qu'à intervenir sur le plan politique afin de permettre aux enseignants élus à titre provisoire d'entrer dans la Caisse d'assurance du corps enseignant.

«La nouvelle assurance est facultative. Son financement est assuré par les membres concernés. La SEB leur permet d'obtenir un tarif favorable de membres collectifs. L'Etat a autorisé l'Office du personnel à déduire directement du traitement les primes, une fois que le membre aura présenté un ordre de paiement.

«Cette solution simple nous permet de croire que nous avons créé quelque chose d'utile à nos membres.»

Le collègue Stauffer de Bienne prie alors le Comité cantonal de faire en sorte que les enseignants élus provisoirement puissent être acceptés dans la Caisse d'assurance du corps enseignant. Le secrétaire central lui répond que cela dépend d'une révision du décret de la Caisse d'assurance par le Grand Conseil ainsi que d'une révision des statuts, ce qui nécessite un délai d'une à deux années. Pour le moment, il s'agit d'attendre l'introduction de l'obligation du deuxième pilier. Au cas où une telle obligation n'était pas introduite, il serait alors du devoir de la SEB d'intervenir dans ce sens pour les titulaires provisoires de postes d'enseignement.

L'assemblée accepte ensuite les deux propositions du Comité cantonal concernant l'élection de deux membres à la Commission de surveillance de la

Caisse de compensation des traitements.

Il s'agit de François Bachofner de Bienne et de Heinrich Schütz de Berne.

L'article 11 du Règlement de la Caisse de compensation des traitements

devait être complété pour permettre au personnel du Secrétariat central d'être également assuré. Il s'agissait en outre d'approuver une disposition transitoire. Les deux objets furent acceptés par l'assemblée après une information donnée par le président de la Commission de surveillance, Hans Indermühle:

«A propos de l'article 11: Le Comité cantonal avait soumis à la Commission de surveillance le vœu de voir les traitements des employés du Secrétariat central être assurés par la Caisse de compensation dans la même mesure et selon les mêmes possibilités que ceux des enseignants.

L'article 11 exige comme condition d'appartenance à la Caisse de compensation des traitements l'appartenance comme membre à pleins droits à la SEB.

«Cela ne joue qu'avec quelques employés. Pour les autres, il s'agit de trouver une solution particulière. Pour cela, la Commission de surveillance vous propose de compléter le paragraphe premier de l'article 11 comme suit:

«On traitera le personnel du Secrétariat central SEB comme des membres à pleins droits de la SEB.»

Disposition transitoire III

«A l'article 17 on fait état des composantes du traitement.

«A l'origine, les indemnités pour leçons supplémentaires et pour les fonctions de l'administration scolaire étaient assurables moyennant le paiement de primes supplémentaires.

«Il y a une année la disposition transitoire III supprimait le prélèvement d'une prime supplémentaire, ce qui permettait de simplifier l'encaissement.

«Aujourd'hui nous vous proposons que, du fait de l'adaptation de l'Ordonnance sur les leçons obligatoires des enseignants, «tous les membres ne puissent plus assurer que deux leçons supplémentaires».

«Cela concerne également les maîtres aux écoles professionnelles qui ont encore la possibilité, d'après leur Ordonnance, de dispenser quatre leçons supplémentaires.

«Nous espérons que cette réglementation permettra, entre autres, un allègement financier de la CCT, car les dépenses occasionnées pour les leçons ainsi perdues étaient relativement hautes. Cette disposition était en plus d'une certaine façon antisociale puisque plus de 40 % des membres ne dispensaient aucune leçon supplémentaire.

»Notre proposition est donc la suivante:

»En plus des parties du traitement telles qu'elles sont énumérées à l'article 17, sont encore assurées, sans autre demande et sans prime supplémentaire:

b) les rétributions des leçons supplémentaires et des leçons données d'une façon irrégulière conformément à l'Ordonnance du 22 août 1973 et du 18 juin 1975 *mais au maximum pour deux leçons hebdomadaires.*

»Une fois ce délai passé, il s'agira de mettre en vigueur un règlement N° 6 complètement révisé.

»Comme toutes les dispositions transitoires, les deux décisions sont valables jusqu'au 30 juin 1978.»

Divers et imprévu

Le dernier point de l'ordre du jour donne l'occasion au président *Fritz Gerber* de communiquer à l'assemblée qu'une lettre non signée et non datée lui est parvenue concernant l'âge de la retraite; il n'y avait donc pas lieu de prendre position à ce sujet. Il rend les délégués encore attentifs à la publication du prochain numéro de la «Schweizerische Lehrerzeitung» qui, entre autres, aura comme thème le «Manifeste de la Charte 77». Des signatures seront également recueillies dans ce numéro. Il invite en outre les membres du Comité cantonal à se retrouver, après le repas au Buffet de la Gare, pour une courte séance de travail.

Sur ce, le député *Richard Grob* de Berne prend la parole et demande aux délégués d'organiser un vote consultatif pour savoir s'il serait souhaitable que le secrétaire central siège au Grand Conseil. Fondamentalement il trouve que c'est une lacune que notre animateur principal ne soit pas parlementaire. En effet les députés-enseignants sont souvent mal compris dans leurs interventions qui concernent les affaires scolaires. S'agissant de l'appartenance politique de notre secrétaire central, R. Grob estime que cela n'a pas d'importance puisque tous les partis politiques sont représentés à la SEB et que la Société en tant que telle doit être neutre sur le plan politique. Le président Gerber procède au vote et il s'ensuit que personne ne souhaite un vote consultatif à ce propos. Il peut alors lever l'assemblée à 12 h. 15.

Le responsable du procès-verbal: *Hans Adam*

Adaptation française: *Paul Simon*

Nouveau recueil de poèmes de Bernard Chapuis

«Brins de Temps»

Sous ce titre, Bernard Chapuis publie son troisième recueil de poèmes. Il le consacre au temps. Au temps qui passe, au temps qu'il fait. Aux instants tenus qu'il cueille brin par brin et qu'il tente de retenir.

C'est un voyage à travers le jour et à travers l'année, fidèlement rendu par les gravures de la couverture dues au talent d'Agathe Grosjean.

Passent les lunes. Passent les frondaisons. Automne. L'arbre en deuil se recueille sous les nuées échevelées.

Hiver. Dans les contrevents, la mort chante en tierce avec le vent.

Juillet, où la couleur s'esseule à chanter la saison. Le verbe passe à travers le silence.

Et passent les jours. Si brefs et si lents. Passent les heures. Matin. Miracle quotidien. Le monde se conçoit dans la fleur qui grelotte.

Bientôt, il fera nuit. Nuit comme à la première nuit du monde. Une nuit qui semble ne devoir s'achever jamais. Dans un oubli total du jour.

«Brins de Temps»... Une élégante plaquette d'une septantaine de pages. La réalisation typographique en a été confiée à l'Imprimerie du Franc-Montagnard. L'ouvrage sortira de presse à fin juin et sera en vente au prix de 10 francs.

Nous en donnons ci-dessous quelques extraits.

*un courroux de lune
à la hune*

*la lune a vomi sa clarté
dans un râle de noctambule
et vierge folle déambule
vaporeuse et vêtue de tulle
en versant sur les campanules
de longs sanglots argentés*

*la vigne de l'avoir été
mûrit aux pentes mordorées
les fruits de l'été ont passé
amertume d'avoir été
j'ai donné tout ce que je fus*

*la vigne a comblé les fûts
promesse d'ivresse
le vin qu'enchéne la barrique
prélude la joie qui sera*

*la fleur n'est plus
que fruit confondu*

*la vigne de l'avoir été
invite à l'éternité*

*ce soir violet
les derniers feux
du jour frileux
bersent les cieux*

*présomptueux
le camouflet
de mes volets
claque au muret*

*doux floconneux
un chapelet
de nuagets
passe onctueux*

*une lune rousse
que courrouce
la lame d'un nuage
étire sa face*

*et grimace
derrière le cordage*

*un courroux de lune
à la hune*

Avec la section des Franches-Montagnes Important synode de printemps

Une soixantaine de membres du corps enseignant des Franches-Montagnes se sont réunis en assemblée synodale au Restaurant de l'Union à Lajoux. Leur président, M. François Beucler de Saignelégier, a salué l'assistance et excusé les ins-

pecteurs Maurice Villard et Charles Moritz, retenus par d'autres obligations. Suite à la lecture du procès-verbal rédigé par M. Jean-Michel Boillat des Breuleux, M. Pierre Christe, maire des Breuleux, a précisé que l'association des maires des Franches-Montagnes avait demandé à la Direction cantonale des œuvres sociales la création d'un poste d'orthophoniste dans le district, mais qu'elle n'avait pas encore obtenu de réponse.

Après avoir pris acte des démissions de M^{mes} Marie Thérèse Fluckiger-Brahier du Bémont qui prendra sa retraite le 31 juillet, et Madeleine Girardin-Aubry du Noirmont, l'assemblée a admis, par acclamation, M^{me} Marie-José Eschmann, institutrice à Montfaverger. Un changement est intervenu au sein du comité. Pour remplacer M^{me} Marie-Odile Kummer-Gigandet de Montfaverger, démissionnaire, l'assemblée a désigné M^{lle} Monique Schindelholz, maîtresse ménagère au Noirmont.

Dans son rapport présidentiel, M. Beucler a fait état de l'activité déployée par le comité et a donné un aperçu des problèmes traités par le Comité provisoire du Syndicat du futur canton. Il a félicité sœur Claire Cattin, maîtresse enfantine aux Breuleux, et M. André Petignat, instituteur à Epauvillers, qui fêteront respectivement 40 et 25 ans d'enseignement. Enfin, il a rendu hommage à la mémoire de M. Bernard Bédard de Porrentruy, décédé récemment à l'âge de 44 ans. Ancien directeur de l'école secondaire du Noirmont, le défunt avait été secrétaire, puis président du synode des Franches-Montagnes, de 1958 à 1962.

L'assemblée a ensuite procédé à l'examen du projet de statuts du futur Syndicat des enseignants du Jura. Le 21 novembre 1975, près de 500 pédagogues du futur canton du Jura avaient décidé le principe de la création d'association regroupant toutes les catégories d'enseignants et au sein de laquelle les droits des minorités seraient garantis. Le Comité provisoire avait alors mis sur pied une commission de 18 membres qui, au cours de 17 séances, a élaboré un projet de statuts. C'est à l'examen de ceux-ci que le synode a passé une bonne partie de son après-midi. Les débats ont été animés par MM. Pierre-André Rebetez des Breuleux et André Schaffter des Genevez, membres de la commission, et principalement par M. Paul Simon de Saignelégier, secrétaire-adjoint de la SEB.

Après avoir fait part de diverses suggestions et remarques, l'assemblée, à la demande de la Commission des statuts et du Comité provisoire, s'est prononcée sur les six points suivants:

1. Dénomination de l'association

59 voix pour l'appellation Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ), 3 voix pour Société pédagogique jurassienne (SPJ).

2. Nombre de délégués

A l'unanimité, l'assemblée a refusé l'entrée en matière sur cet objet et a proposé de revoir cet article sur la base de l'attribution d'un certain nombre de délégués d'office, plus un délégué par tranche d'un certain nombre de membres.

3. Secrétariat permanent

Par 50 voix sans opposition, l'assemblée s'est prononcée en faveur de la création d'un secrétariat permanent, ainsi que le proposent la commission et le Comité provisoire.

4. Article 52 des statuts

A l'unanimité, l'assemblée a fait sienne la proposition du Comité provisoire: «Les présents statuts entrent en vi-

gueur à une date fixée par le Comité provisoire selon le calendrier politique».

5. Article 53

Sans opposition, le synode a admis cet article qui prévoit que le Comité provisoire représente les intérêts de l'Ecole et des enseignants du canton du Jura.

6. Droit de vote

Sans opposition également, l'assemblée a décidé d'accorder le droit de vote à tous les enseignants jurassiens susceptibles de faire partie du syndicat et non seulement aux enseignants actuellement membres de la SEB, ceci pour l'assemblée générale qui, cet automne, devra adopter les statuts. A noter encore que la situation des enseignants sans place a particulièrement préoccupé l'assemblée qui, à l'unanimité, a demandé à la commission d'étudier la possibilité de les intégrer au syndicat.

Extension du mandat du Comité provisoire

Lors de l'assemblée de 1975 à Glovelier, le Comité provisoire s'était vu confier des tâches purement administratives. Ce mandat est apparu à l'usage comme étant trop restrictif et peu réaliste. D'autre part, à la suite de la votation du 20 mars dernier, la Constituante s'est pratiquement vue dotée des pouvoirs d'un parlement et son bureau de ceux d'un gouvernement. Les constituants ont manifesté leur volonté de mettre en place, le plus rapidement possible, les institutions du nouveau canton. Pour l'instant, on ne peut prévoir dans quelle mesure les décisions à prendre toucheront l'Ecole et le statut des enseignants.

Sans opposition, l'assemblée a accordé le mandat suivant: «Jusqu'à l'adoption de leurs statuts définitifs, les enseignants du canton du Jura mandatent leur Comité provisoire pour:

- a) les représenter auprès de la Constituante, de son Bureau et de toute autre instance du canton du Jura. Cette représentation s'étend également à des instances extra-cantonales, selon les besoins;
- b) promouvoir l'Ecole dans le canton du Jura;
- c) défendre leurs intérêts moraux, pédagogiques et matériels;
- d) remplir les tâches administratives nécessaires.

»Le Comité provisoire s'inspirera des principes définis dans le projet de statuts du futur syndicat. Il en référera aux sections chaque fois que les options à prendre engageront l'avenir d'une manière grave ou définitive.»

Orientation nouvelle de la SPR

M. Michel Chételat des Pommerats a présenté ensuite un rapport détaillé sur l'activité du Comité central de la SPJ, au sein duquel il représente la section des Franches-Montagnes.

La Société pédagogique romande se trouve actuellement à un tournant. Il s'agit pour elle de choisir entre le maintien du statu quo et la transformation de la société en un syndicat. Afin que les deux délégués de la section connaissent l'avis du synode, une consultation a été organisée dans l'assemblée. Celle-ci s'est prononcée en faveur de la mise sur pied d'un syndicat autonome.

En 1972, le congrès pédagogique de Bienne avait demandé à la Direction de l'instruction publique de désigner un organisme pour étudier de nouvelles structures pour l'école jurassienne. M. René Froidevaux de Saignelégier, membre de cette commission, a présenté une information

intéressante sur le rapport établi par cette commission sur l'école globale. A noter que ce rapport a déjà été présenté aux membres des commissions scolaires du district. Dans la discussion qui a suivi, il a notamment été précisé que les écoles secondaires des Franches-Montagnes suivaient avec attention l'expérience tentée en Ajoie en vue de la suppression des examens d'admission à l'école secondaire.

Dans les divers, M. René Bilat a posé le problème de l'enseignement de leur langue maternelle aux petits Italiens. L'assemblée a été levée après plus de quatre heures de débats. *M. Aubry*

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois de juillet 1977

- 3.2.1 *Dessin technique* (1^{re} partie) (SJTMRS): M. A. Aubry, du 4 au 8 juillet à l'Ecole professionnelle artisanale de Delémont.
- 5.2.1 *Musique instrumentale élémentaire* (ASASJ): M. V. Ragni, du 4 au 9 juillet à l'Ecole normale de Delémont.
- 5.64.3 *Stage d'études en Grande-Bretagne*: du 18 juillet au 8 août à Edimbourg.
- 5.105.6 *Pose de la voix, diction et interprétation*: M^{me} I. Eicher-Jorès, dans le courant du mois de juillet.
- 6.1 *Rédaction, élocution et vocabulaire*: M. Pierre Henry, les 4, 5 et 6 juillet.
- 6.2 *Physique à l'école primaire*: M. M.-A. Berberat, du 11 au 14 juillet à l'Ecole normale de Porrentruy.
- 6.6 *Moulage de pendentifs en étain*: M. R. Droz, les 11 et 12 juillet à Bienne ou Moutier.
- 6.8 *Flore alpine*: MM. J.-L. Richard et E. Grossenbacher, du 11 au 15 juillet à la Cabane de la Bella Tola.
- 6.9 *Le magnétophone à l'école* (GAVES): M. M. Depieraz, du 4 au 8 juillet.
- 6.10 *Les patois jurassiens*: M. E. Schulé, du 1^{er} au 2 juillet à Saignelégier.
- 6.11.1 *Sensibilisation à la pratique de l'autogestion pédagogique*: M. M. Girardin, du 4 au 8 juillet à l'Ecole normale de Delémont.
- 6.12.1 *Batik*: M^{me} J. Berberat, du 4 au 8 juillet à Porrentruy.
- 6.12.2 *Emallage du cuivre*: M. Jo Brahier, du 4 au 8 juillet à l'atelier de l'animateur à Delémont.
- 6.12.3 *Peinture acrylique sur papier et sur toile*: M. D. Wyss, du 5 au 8 juillet.
- 6.12.4 *Vannerie* (SJTMRS): M. A. Babey, du 4 au 8 juillet à Delémont.
- 6.12.5 *86^e cours normal suisse*: Dans le courant du mois de juillet à Liestal.
- 6.13.1 *Canoe - Varappe* (IEP, AJEPS): IEP, du 4 au 8 juillet dans la région de Goumois.
- 6.13.2 *Excursion à pied - Bicyclette* (IEP, AJEPS): IEP, du 4 au 8 juillet.
- 6.13.3 *Expression* (IEP, AJEPS): IEP, du 4 au 8 juillet.

6.13.4 *Natation - Volleyball* (IEP, AJEPS): IEP, du 4 au 8 juillet à Bienne.

6.13.5 *Tennis - Equitation* (IEP, AJEPS): IEP, du 4 au 8 juillet.

Admissions aux écoles normales

A l'issue des examens d'admission 1977, les candidates et candidats suivants ont été admis dans les trois écoles normales de langue française.

Ecole normale de Bienne

Section A: institutrices/instituteurs

Barré Marie-Louise, Spiegel; Bessire Anne, Péry; Bonnemain Corinne, Bienne; Dieuaide Martine, Bienne; Jeannerat Renaud, Evillard; Jeanrenaud Pierre-Yves, Bienne; Leuba Manuela, Bienne; Mamie Catherine, Moutier; Paupé Patricia, Bienne; Schild Eliane, Bienne; Zürcher Suzanne, Evillard; Marthaler Isabelle, Bienne.

Section B: maîtresses d'école enfantine

Allaf Soumaya, Saint-Imier; Hofer Francine, Court; Jaquet Dominique, Bienne; Katz Nathalie, Nidau-Port; Revaz Marie-Luce, Bienne; Rudin Annelise, Saules; Schild Anne-Lise, Bienne; Vaucher Clarisse, Cormoret; Humbert Martine, Bienne; Rohn Catherine, Sonceboz.

Ecole normale de Delémont

Candidates institutrices

Boillat Nicole, Delémont; Brahier Agnès, Lajoux; Chappuis Josette, Moutier; Charmillot Fabienne, Courrendlin; Cuenat Anne-Marie, Cœuve; Girod Martine, Delémont; Lovis Martine, Courrendlin; Monnerat Isabelle, Delémont; Nussbaumer Marie-José, Alle; Philipona Janine, Bévillard; Thomi Mary-Pierre, Moutier. Deux candidates, accidentées ou malades, se présenteront ultérieurement.

Candidates maîtresses enfantines

Crelier Véronique, Moutier; Debrot Moira, Montmollin; Glauser Mariska, Courchapoix; Magnin Christine, La Chaux-de-Fonds; Perrenoud Sylviane, Le Locle; Rais Chantal, Le Bémont; Ritter Eliane, Le Landeron; Ruetsch Marie-Françoise, Delémont; Weissbaum Véronique, Porrentruy; Willemin Catherine, Delémont.

Candidates maîtresses d'ouvrages

Boillat Martine, Malleray; Bulani Francesca, Delémont; Cretin Patricia, Moutier; Gigandet Fabienne, Tavannes; Theurillat Brigitte, Porrentruy; Tschirren Christiane, Develier.

Ecole normale de Porrentruy

Candidats reçus

Bédât Thierry, Porrentruy; Charmillot Jean-Luc, Bassecourt; Cuttat Serge, Moutier; Erard Christophe, Courtételle; Häfliger Patrick, Courrendlin; Joly Michel, Tavannes; Mouche Thierry, Delémont; Sanglard Yves, Fontenais; Schori Fabien, Bienne; Stebler Benjamin, Dampfreux; Vallat Alain, Beurnevésin.

Le rédacteur: P. S.

SBMEM – Section jurassienne

Assemblée générale ordinaire du 25 mai 1977 à Moutier

Présidée par René Lautenschlager, maître secondaire à Saint-Imier, l'assemblée générale ordinaire de la SBMEM, section jurassienne, a eu lieu le 25 mai dernier à l'Aula de l'école secondaire de Moutier. Parmi les invités, on relevait la présence de M. W. Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement, et M. A. Berberat, président de la SPJ. Le président salue ses collègues et prie l'assemblée d'excuser M. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique, M. Grüninger, directeur des études de maître secondaire, M. Villard, inspecteur.

L'assemblée accepte tout d'abord le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 19 mai 1976.

Rapport du président

Dans son rapport, le président relève l'activité du comité et la volonté de ses membres de se mettre toujours mieux au courant des différents rouages des associations. Deux sujets ont retenu spécialement l'attention du comité en 1976: les plans spéciaux et le rapport «Structures scolaires». L'envoi des plans spéciaux aux écoles a surpris bon nombre de collègues et le comité a dû intervenir auprès de l'inspecteur Villard qui a maintenu son exigence.

Le comité a étudié très attentivement le rapport «Structures scolaires». Dans une première étape, il a organisé un sondage auprès des écoles puis il a convoqué une assemblée extraordinaire au cours de laquelle les représentants de la SBMEM à la Commission des structures ont présenté le rapport. Les collègues présents à cette assemblée se sont prononcés contre les deux modèles. Dans une lettre adressée à la DIP, le comité a justifié sa position de la façon suivante: le modèle A a déjà fait l'objet d'une expérimentation à Neuchâtel, l'écart entre bons et mauvais élèves sera accentué et la situation de l'enseignant est mal définie. Avec le modèle B, l'enseignement individualisé accroîtra l'écart entre les élèves, ce qui est contraire au principe de l'égalité des chances.

Le comité propose à la DIP d'étudier une amélioration du système actuel au niveau primaire et de revoir le problème du passage de l'école primaire à l'école secondaire. Le président signale encore que 14 membres de la SBMEM ont accepté un mandat de délégué dans différentes commissions. Quant au CARESP, sa situation financière est des plus précaires.

Concernant CIRCE III, le comité a désigné Charles Ammann pour représenter les maîtres secondaires jurassiens dans la commission chargée de définir son mandat. Pour l'année en cours, le comité veillera à assurer une information constante des membres, il s'occupera du problème de la séparation des collègues du Jura-Nord et réexaminera le tournoi établi pour le comité afin qu'en 1978, il y ait au comité des collègues des deux parties du Jura. R. Lautenschlager remercie les membres de son comité et R. Gurtner, le représentant du Jura au Comité cantonal.

Jean-François Nussbaumer intervient pour demander la raison pour laquelle le comité n'avait pas encore convoqué le comité provisoire des maîtres secondaires du Jura-Nord. R. Lautenschlager et R. Gurtner donnent des précisions et il s'avère que, si le président du comité jurassien n'a pas agi dans ce domaine, cela est dû à certains malentendus. De toute façon, le collègue Nussbaumer informe l'assemblée que les membres du Comité provi-

soire se rencontreront prochainement. Le rapport du président ne donne lieu à aucune autre intervention et est donc approuvé à l'unanimité.

Mutations

L'assemblée enregistre l'entrée de 24 nouveaux membres dans la société. Il s'agit de Claudine Bérout, Sylvie Bonnard, Chantal Bourquin, Bruno Tanner, Claude-André Hirschi, Gérard Boillat de Bienne, Jean-Marie Fleury, Bassecourt, Serge Mœschler, Courtédoux, Christiane Liengme, Courrendlin, Anne-Marie Schnetz, Ruth Chevalier, Roland Frei, Delémont, Jean-Paul Steinegger, Diesse, Roseline Cattin, Le Noirmont, Colette Hurter, François Hurter, Pierre-Alain Diacon, Malleray, Frédy Sacchi, Moutier, Monique Rubin, Orvin, Anita Cuvray, Denis Schrameck, Porrentruy, Marie-Jeanne Riat, Tramelan, Roland Stehlin, Vicques, Murielle Selz, Port.

Cinq collègues ont fait part au comité de leur démission: Andrée Meyer, Danielle Riard et Françoise Frautschi, Tramelan, Dominique Aubry, Le Noirmont, et Serge Châtelain, Reconvilier. En outre, trois membres de la SBMEM ont pris leur retraite: Hélène Moser et Enoc Delaplace, Saint-Imier, et Jean Schaller, Delémont.

L'assemblée observe ensuite quelques instants de recueillement en hommage à Bernard Bédard, maître secondaire à Porrentruy, décédé au mois de mai dernier.

Le président félicite René Chausse et Louis Lovis pour leurs 25 ans d'enseignement.

Comptes

L'assemblée accepte ensuite les comptes de l'exercice écoulé présentés par le caissier de la section, Jean-François Paratte de Tramelan. Ceux-ci bouclent avec une légère augmentation de fortune de 57 fr. 45. Le fonds du perfectionnement se monte à 710 fr. 10. Le caissier est remercié pour son excellente gestion.

Rapports

Il appartient tout d'abord à Alexandre Hof de Vicques de présenter l'activité de la Commission du Centre de perfectionnement. On enregistre une petite augmentation des inscriptions aux cours, toutefois il y a lieu de signaler que le terme de «cours» ne recouvre pas toutes les activités proposées par le programme du Centre: l'enseignant peut participer à des groupes de travail, à des séminaires, à des sessions. A. Hof demande à ses collègues de faire appel au Centre en insistant sur la nécessité de diversifier le plus possible les cours proposés. Le délégué SBMEM évoque encore les moyens offerts par le Centre pour lutter contre la pléthore et la formation des animateurs. Il rappelle enfin que les enseignants ont l'occasion d'exprimer leurs désirs au Centre jusqu'au 20 juin prochain.

L'assemblée aborde ensuite le problème du remplacement des leçons perdues lors de cours de perfectionnement qui sont organisés pendant le temps scolaire. M. W. Jeanneret rappelle les bases légales et indique que le Centre peut prendre en charge certains remplacements s'ils sont justifiés. Le président remercie A. Hof de son rapport intéressant.

Le délégué de la SBMEM à CIRCE II, Charles Ammann, évoque l'activité de l'assemblée plénière de CIRCE II qui terminera vraisemblablement son mandat à fin 1977. Ch. Ammann fait le point de la situation concernant les programmes acceptés. Une fois ceux-ci admis, CIRCE II devra revoir le plan d'études général des degrés 5 et 6.

Quant au recyclage des enseignants et à l'élaboration des moyens d'enseignement, ces deux activités ne sont pas du ressort de CIRCE II.

R. Lautenschlager remercie Ch. Ammann de sa féconde activité.

Rapports des délégués de la SBMEM dans les sous-commissions de CIRCE II

L'assemblée prend connaissance des rapports des délégués de la SBMEM dans les différentes sous-commissions de CIRCE II. Tour à tour, Raymond Haeblerli, de La Neuveville, pour la géographie, André Montavon, de Porrentruy, pour l'histoire, présentent à l'assemblée les grandes lignes des deux programmes. Le président donne connaissance du rapport écrit du représentant à la commission de sciences, M. Rubin. Quant au programme de français, il donne lieu à une intervention de F. Donzé qui signale que le programme a été accepté par toutes les délégations, à l'exception de celle du Jura. En effet, les maîtres secondaires sont opposés en particulier à la partie «grammaire» de ce programme. Le président signale qu'une nouvelle réunion aura lieu prochainement pour tenter de trouver une solution.

M. Ferrario intervient pour évoquer le travail de la sous-commission de mathématique au niveau de CIRCE III. Le rapport de cette sous-commission sera soumis à une large consultation des milieux concernés. Le président remercie tous les rapporteurs des différentes sous-commissions.

Lettre de mise au point

A l'unanimité, l'assemblée accepte d'envoyer une lettre de protestation au Comité central de la SPR et aux rédacteurs responsables de l'«Educateur» pour regretter et dénoncer les attaques dont sont l'objet les enseignants secondaires dans une chronique de leur organe corporatif romand.

Divers

J.-F. Perrenoud signale que deux méthodes d'allemand seront présentées le 22 juin prochain à l'école secondaire de Tramelan.

Après avoir remercié les maîtres secondaires présents, le président de la SBMEM, section jurassienne, peut lever l'assemblée vers 17 heures. Le rédacteur: P. S.

Réflexions sur la possibilité d'envisager un travail constructif au sein de la SEB

Ecrit à la suite de la lecture de l'«Ecole bernoise» N° 21

Notre Société est largement compartimentée dans son organisation. Partout, en Suisse, on nous envie pour notre taux de syndicalisation. Ce dernier nous vaut cependant bien des difficultés que nous devons surmonter de cas en cas.

En 1972, une décision de l'Assemblée des délégués nous demandait d'examiner les structures de la SEB et, à la rigueur, de les adapter à la situation actuelle de la So-

ciété. Actuellement, le dossier établi par la Commission des structures a été remis à toutes les associations affiliées pour un premier examen, à la suite de quoi la procédure à suivre sera fixée.

Les anciennes structures de la SEB correspondent aux statuts actuellement en vigueur. Des membres de toutes les organisations affiliées travaillent au sein du Comité cantonal avec plein droit ou voix consultative. A mon avis, ces membres sont responsables de l'activité de la SEB dans son ensemble. En principe les séances ont lieu une fois par mois. Le Comité directeur prépare les affaires. Prennent part à ses séances hebdomadaires: un maître d'école moyenne, deux enseignants primaires et, avec voix consultative, le président du CC, le secrétaire central et le secrétaire-adjoint. D'autre part, des collègues des différents groupements d'enseignants élaborent, au sein de diverses commissions et groupes de travail, des documents à l'intention du CC.

En attendant que les nouvelles structures soient mises au point et valables juridiquement, on doit s'efforcer d'obtenir de bons résultats avec les conditions de travail actuelles. C'était possible hier, ça l'est encore aujourd'hui, malgré les formes d'organisation différentes de la corporation, malgré l'appartenance à différents groupements et les contrats divers avec la SEB. Certains «usages» devraient être maintenus, même avec les nouvelles structures:

- A l'intérieur de la Société, des discussions objectives doivent demeurer possibles, le plus important étant la disposition à la coopération.
- Vis-à-vis de l'extérieur, il faut s'efforcer d'agir avec cohésion, seul gage de succès. Les interventions concernant des problèmes touchant plus d'un groupement doivent être conduites par les organes dirigeants de la SEB.

Depuis des années, la SEB s'efforce de son côté de diffuser des informations dans l'ensemble de la Société, d'inviter à participer les groupements non directement concernés par tel problème, de former des commissions et des groupes de travail avec des représentants des milieux concernés. Elle salue l'activité déployée par les associations affiliées et accepte pour examen les résultats de cette activité. Ces propositions sont-elles adressées à des milieux extérieurs à la Société, il y a lieu alors de trouver une formulation conséquente qui, compte tenu de toutes les circonstances, puisse être acceptable. Pour parvenir à cette rédaction définitive, il est nécessaire de faire appel à la bonne volonté et à l'esprit de compromis. C'est seulement de cette manière que la SEB, en tant que société représentant l'ensemble du corps enseignant, peut rester crédible vis-à-vis de l'extérieur.

Toute tentative d'accroître sa zone d'influence par des interventions particulières en entrant par exemple en contact direct avec la Direction de l'instruction publique et ce, au détriment des autres groupements et par conséquent de la SEB, affaiblit la SEB et ne peut qu'engendrer la méfiance.

Une telle démarche ne respecte pas le fait que la SEB représente l'ensemble du corps enseignant et alourdit ainsi le climat de travail au sein du Comité cantonal de la SEB.

Hans Perren, président du CC SEB
Adaptation française: Paul Simon

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.